



FLASH NEWS

18/18

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

APERÇU DU 19/11 AU 30/11/2018

TR / GÜNANA ET AUTRES c. TURQUIE

Liberté d'expression - Droit à un procès équitable - Saisie de manuscrits contenant des informations liées à une organisation terroriste

Violation de l'article 10 (liberté d'expression) de la CEDH, dans les chefs de trois requérants.

Violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) de la CEDH, dans le chef de l'un d'eux.

L'affaire concerne la saisie, par les administrations pénitentiaires, de manuscrits appartenant aux requérants, détenus dans différents centres pénitentiaires, au motif, notamment, qu'ils contenaient des informations liées à une organisation terroriste. Les oppositions formées par les requérants ayant été rejetées par les juridictions internes, les requérants se plaignaient d'une atteinte à leur liberté d'expression. En outre, un requérant se plaignait aussi d'une atteinte à son droit à un procès équitable.

Arrêt du 20.11.2018 (requêtes n^{os} 70934/10, 6560/11, 23599/12, 39367/12 et 66687/12) ([FR](#))
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

TR / SELAHATTİN DEMİRTAŞ c. TURQUIE (N° 2)

Droit d'être traduit devant un juge - Droit à des élections libres - Détention provisoire d'un opposant politique

Violation de l'article 5 § 3 (droit d'être traduit aussitôt devant un juge) de la CEDH. **Violation** de l'article 3 du Protocole n°1 (droit à des élections libres) à la CEDH. **Violation** de l'article 18 (limitation de l'usage des restrictions aux droits), combiné avec l'article 5 § 3 de la CEDH.

Le requérant, un ressortissant turc anciennement coprésident d'un parti politique pro-kurde, dénonçait notamment sa mise et son maintien en détention provisoire, les estimant arbitraires. Il se plaignait également d'avoir été placé en détention pour avoir exprimé des opinions critiques à l'égard du pouvoir politique, alléguant que le but de cette détention était de le faire taire.

Arrêt du 20.11.2018 (requête n° 14305/17) ([FR](#) / [EN](#))
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

TR / SOYTEMİZ c. TURQUIE

Droit à un procès équitable - Droit d'avoir l'assistance d'un défenseur - Mise à l'écart d'un avocat commis d'office lors d'un interrogatoire

Violation de l'article 6 §§ 1 et 3 c) (droit à un procès équitable / droit d'avoir l'assistance d'un défenseur) de la CEDH.

Le requérant, un ressortissant turc, estimait que la police avait irrégulièrement écarté son avocat commis d'office lors de son interrogatoire, lorsque celui-ci lui avait rappelé son droit de garder le silence et lui avait conseillé de ne pas répondre à une certaine question. Il affirmait en outre que la police l'avait forcé à faire, en l'absence de celui-ci, des déclarations auto-incriminantes dont la juridiction de jugement s'était servie pour le condamner.

Arrêt du 27.11.2018 (requête n° 57837/09) ([EN](#))
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))

AUTRES INFORMATIONS

Radiation de l'affaire BERLUSCONI c. ITALIE

Après que M. Berlusconi ait communiqué son intention de ne plus maintenir sa requête, la Grande Chambre de la Cour EDH a décidé, à la majorité, de rayer l'affaire Berlusconi du rôle.

Pour mémoire, le requérant, Silvio Berlusconi, déchu en novembre 2013, par le Sénat de la République italienne, de son mandat de sénateur en raison de sa condamnation pour fraude fiscale, invoquait notamment la violation des articles 7 (pas de peine sans loi) et 13 (droit à un recours effectif) de la CEDH et de l'article 3 du Protocole n° 1 (droit à des élections libres) à la CEDH.

Décision communiquée le 27.11.2018 (requête n° 58428/13) ([FR](#) / [EN](#))
Communiqué de presse ([FR](#) / [EN](#))
Voir les Flashs News n^{os} 2/17 et 4/17